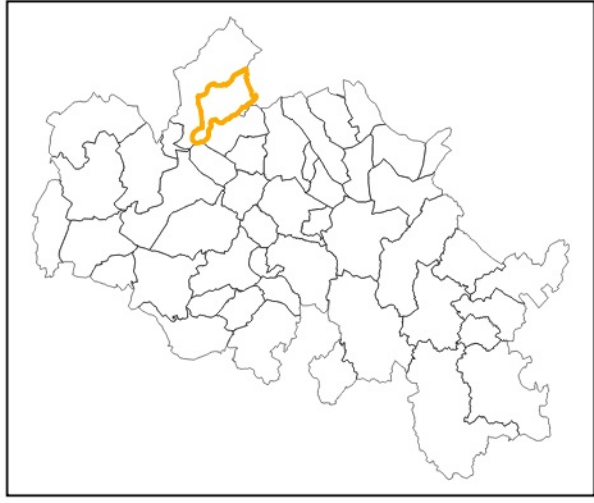


Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

SAINT-MORÉ

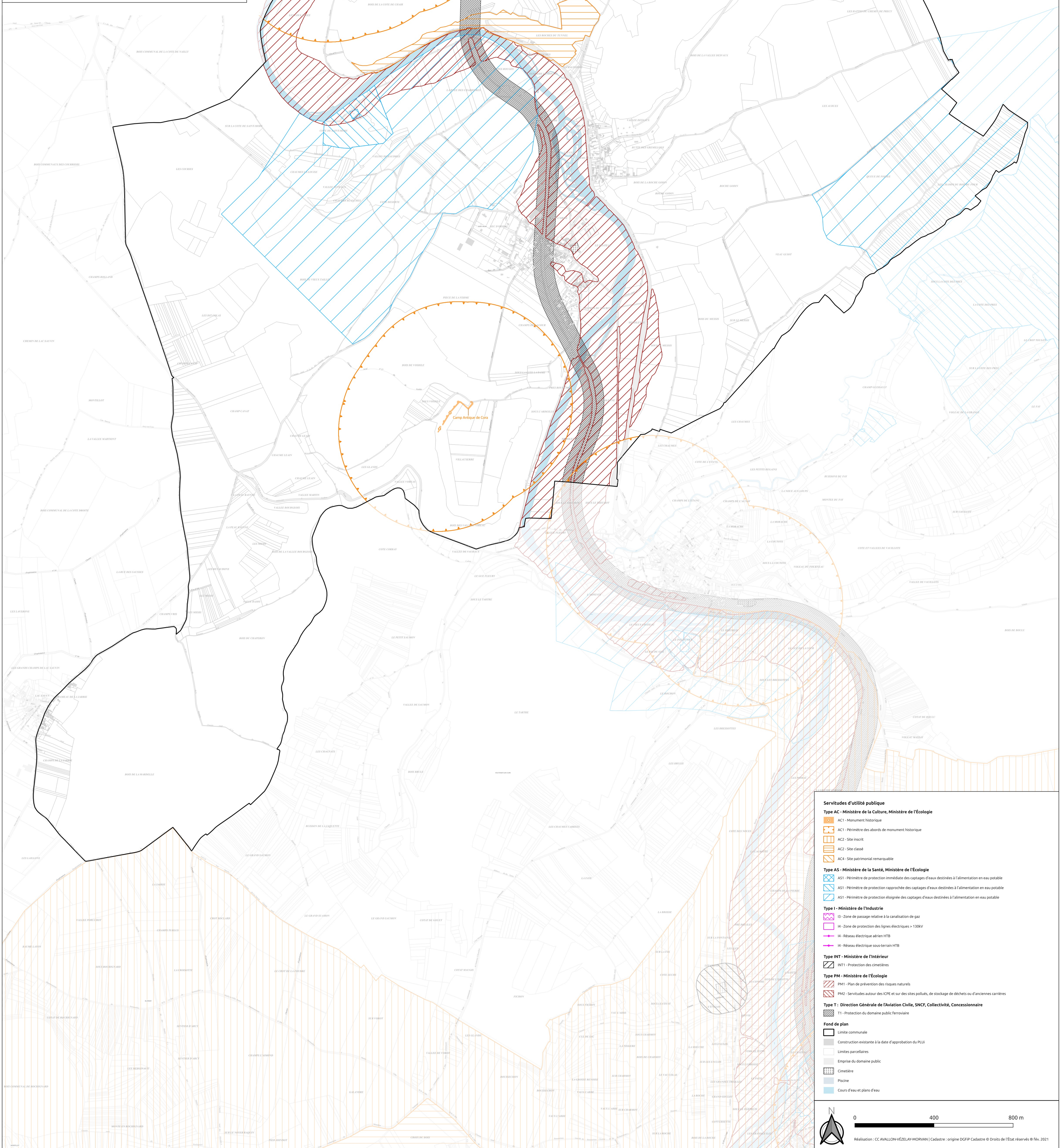
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Plans des servitudes d'utilité publique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**
Dernière évolution approuvée par délib. du C. Communautaire le : **02 mars 2026**
- Modification simplifiée n° 4 -

Plan au **1:6 500**



Servitudes d'utilité publique
Type AC - Ministère de la Culture, Ministère de l'Écologie

- AC1 - Monument historique
- AC1 - Périmètre de protection des abords de monument historique
- AC2 - Site inscrit
- AC2 - Site classé
- AC4 - Site patrimonial remarquable

Type AS - Ministère de la Santé, Ministère de l'Écologie

- AS1 - Périmètre de protection immédiate des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable
- AS1 - Périmètre de protection rapprochée des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable
- AS1 - Périmètre de protection éloignée des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable

Type I - Ministère de l'Industrie

- I3 - Zone de passage relative à la canalisation de gaz
- I4 - Zone de protection des lignes électriques > 130kV
- I4 - Réseau électrique aérien HTB
- I4 - Réseau électrique sous-terrain HTB

Type INT - Ministère de l'Intérieur

- INT1 - Protection des cimetières

Type PM - Ministère de l'Écologie

- PM1 - Plan de prévention des risques naturels
- PM2 - Servitudes autour des ICPE et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

Type T : Direction Générale de l'Aviation Civile, SNCF, Collectivité, Concessionnaire

- T1 - Protection du domaine public ferroviaire

Fond de plan

- Limite communale
- Construction existante à la date d'approbation du PLU
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cimetière
- Piscine
- Cours d'eau et plans d'eau